

Formation

Devenir formateur aux Premiers Secours – Formateur PS

Cette unité d'enseignement est nécessaire pour dispenser des formations aux Premiers Secours : devenir Secouriste (PSE1) et Devenir Equipier Secouriste (PSE2). Elle complète la formation Acquérir la Pédagogie Initiale Commune de Formateur (PICF).

Objectifs

Objectifs professionnels

Être capable d'enseigner des formations aux Premiers Secours au sein d'une association d'un organisme de formation agréé Premiers secours.

Compétences visées

- Organiser une séquence de formation
- Réaliser, commenter et justifier les gestes et conduite à tenir d'une formation PS
- Mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer une séquence de formation
- Réaliser une évaluation formative des participants

Contenu

Domaine de compétence : savoir animer une formation aux premiers secours

- Les aspects réglementaires, organisationnels, administratifs et logistiques d'une formation aux premiers secours : étude des textes réglementaires
- Le matériel pédagogique spécifique aux formations premiers secours

- Le référentiel interne de formation : progression pédagogique, séquences pédagogiques des formations aux premiers secours (PSE1, PSE2)
- Le référentiel interne de certification : le processus de validation des acquis lors des formations aux premiers secours (PSE1, PSE2)
- Utilisation des différentes compétences acquises en Pédagogie Initiale Commune
- Animation de séquence de formation
- Evaluation de participants PSE 1 et PSE2

Public

Personne souhaitant devenir formateur aux premiers secours

Organisation de la formation

Pré-requis	Être détenteur d'un Certificat de compétences « Equipier secouriste » (PSE2) en cours de validité et d'une Attestation de formation « Pédagogie initiale commune » (PIC)
Durée	49 heures (présentiel)
Effectifs	Groupe de 7 à 18 participants
Méthodes pédagogiques	Pédagogie active centrée sur l'apprenant : études de cas, travail de groupes, exposés participatifs, immersion, simulation et mise en situation de formateur
Validation des acquis	L'équipe pédagogique réalise une évaluation formative continue et émet un avis sur l'aptitude de chaque participant. L'acquisition est ensuite certifiée sur étude du dossier du candidat par un jury d'examen réuni par le Préfet. Un certificat de compétence est délivré aux participants ayant validé les évaluations et pour lesquels le jury d'examen a pu se prononcer sur l'aptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement du PSE. Cette formation fait l'objet d'un maintien et actualisation des compétences obligatoire tous les 12 mois au moins.
Plus d'infos	www.unass.fr
Intervenant	Formateurs titulaires du certificat de compétence de formateur de formateurs délivré par le Ministère de l'Intérieur
Support stagiaire	Copie des diaporamas et documents de synthèse

Accessibilité des

personnes en

situation de

handicap

L'UNASS dispose d'un référent handicap qui pourra étudier avec vous les modalités d'accès à cette formation - Contact: referent.handicap@unass.fr

Taux de

satisfaction

93% de stagiaires satisfaits en 2023

Tarif

Individuel : 1045 € net de taxe - Tarif session intra entreprise sur demande